

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction générale de l'énergie et du climat*

Paris, le

*Direction de l'énergie*

*Sous-direction du système électrique et des énergies renouvelables (SD3)*

*Bureau des énergies renouvelables (3B)*

*Affaire suivie par : Vincent Delporte*

*Vincent.delporte@developpement-durable.gouv.fr*

*Ref :*

**M. Jean Louis Bal, Président du SER**

**M. Nicolas Wolff, Président de la FEE**

**M. Daniel Bour, Président d'Enerplan**

**Objet : Prolongation de délais de constitution des garanties financières et de demande complète de raccordement des installations lauréates aux appels d'offres du MTES.**

Madame, Monsieur,

Compte tenu de la crise sanitaire, les porteurs de projets d'énergies renouvelables sont actuellement confrontés à des difficultés pour le développement ou la finalisation de leurs projets. Afin de les soutenir, le ministère de la transition écologique et solidaire a accordé des délais additionnels pour la mise en service des installations d'énergie renouvelable afin de ne pas pénaliser les retards liés à la crise.

La Ministre de la transition écologique et solidaire a également annoncé début avril les lauréats de plusieurs appels d'offres, pour un volume de plus de 1,7 GW. Les cahiers des charges prévoient que ces projets doivent déposer leurs garanties financières et leurs demandes de raccordement dans les deux mois suivant la date de leur désignation.

Afin de faciliter le bon développement de ces projets, et dans l'esprit des mesures qui ont déjà été prises par le MTES en la matière, je vous précise que les délais pour ces dépôts bénéficient des dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020.

Les dépôts qui auraient dû être effectués entre le 12 mars et le 23 juin sont donc réputés avoir été faits à temps s'ils ont lieu avant le 23 août. Les projets désignés lauréats durant la période d'état d'urgence sanitaire ont en conséquence jusqu'au 23 août pour déposer leurs garanties financières et leurs demandes de raccordement.

**L'adjoint au sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables,**



**Ghislain FERRAN**

*Copie : Dreal*